



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 9 avril 2021

Objet : Prêt d'un ouvrage de la Bibliothèque Patrimoniale Tommaso Prelà au musée de l'Alta Rocca pour l'exposition temporaire « Pace eterna, tombes et outre-tombe »

Date de la convocation : vendredi 2 avril 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 2 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 avril à 16h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à la salle de spectacle Ghjuvanteramu Rocchi à l'Alb'oru de Bastia, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	36
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTA François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame Françoise FILIPPI ; Madame GONZALEZ-COLOMBANI Carulina ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI Lauda ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur TIERI Paul ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 6 avril 2021 ;

Considérant la programmation de la Collectivité de Corse, pour l'été 2021, d'une exposition qui traitera du thème de la mort (« *Aldilà* ») ;

Considérant l'ambition de la décliner dans quatre des musées de la Collectivité de Corse, dont le musée de l'Alta Rocca, sous des aspects distincts, en mettant en avant l'actualité de la recherche, des collections corse et des collections nationales sous un angle comparatif ;

Considérant que l'exposition « *Pace eterna, tombe et outre-tombe* », organisée au musée de l'Alta Rocca, abordera les représentations liées à la mort, à travers les questions de sépulture, de motifs iconographiques, de testaments, de croyances dans l'au-delà, à travers plusieurs disciplines : l'archéologie, l'histoire de l'art, l'ethnologie ;

Considérant que la manifestation aura lieu du 3 juillet au 15 octobre 2021 ;

Considérant que l'exposition vise à montrer au public une multiplicité de pratiques liées à la mort et de croyances liées à l'au-delà ;

Considérant qu'elle sera divisée en deux parties :

- Le premier volet a pour objectif de montrer, à partir des nouvelles technologies, comment les méthodes de l'archéologie aboutissent à une interprétation des gestes funéraires.
- Le second volet traitera de la relation des vivants à la mort, des représentations de la mort et son imaginaire, du Moyen-âge au XX^e siècle. Il valorisera les dalles tombales, les bannières de procession, les testaments, témoins des coutumes funéraires insulaires.

Considérant que la demande de prêt concerne un ouvrage faisant partie des collections de la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà :

- *De humani Corporis faricia libri septem* par Andra Vesalius, édition de 1725

Considérant que le prêt de cet ouvrage permet à la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà de participer à cette exposition et de mettre en valeur auprès d'un large public une partie de son fonds documentaire ;

Considérant que ce prêt permet aussi à la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà d'accomplir l'une de ses missions en matière de médiation et de sensibilisation au patrimoine écrit, notamment dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire ;

Considérant que cet ouvrage sera présenté dans des conditions et des locaux adaptés (climatisation, sécurité) garantissant la bonne préservation de l'ouvrage.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe PERETTI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** le prêt d'un ouvrage faisant partie des collections de la bibliothèque patrimoniale Tommaso Prelà au musée de l'Alta Rocca ;
- *De humani Corporis faricia libri septem* par Andra Vesalius, édition de 1725



Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce prêt.

Article 3 :

- **Précise que** les frais de transport et d'assurance sont pris en charge par l'établissement demandeur, le musée de l'Alta Rocca.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli